



<p style="text-align: center;"><b>INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS CENTRE HOSPITALIER DE SECLIN</b></p>
--

**Rentrée scolaire : le 4 septembre 2012**

**Clôture des inscriptions : 13 Février 2012 (cachet de la poste faisant foi)**

**Epreuve écrite d'admissibilité : 21 Mars 2012 9h**

**Affichage des résultats d'admissibilité : 13 avril à 10h**

**Epreuve orale d'admission : du 12 Mars au 11 Mai 2012**

**Affichage des résultats d'admission : 1<sup>er</sup> juin 2012 10h**

**Droits d'inscription au concours : 55 € (le chèque doit accompagner le dossier d'inscription)**

**Coût de la formation : 3900 €. (Possibilités de financement avec différents organismes)**

# CONDITIONS D'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 22/10/2005

## Conditions

1. Avoir 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation.
2. Dépôt du dossier d'inscription (voir fiche dossier d'inscription).
3. Acquitter les droits d'inscription aux épreuves de sélection : 55 € par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Monsieur le Receveur Percepteur.
4. Satisfaire aux épreuves :
  - D'admissibilité sauf :
    - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
    - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.
    - o les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.
    - o les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
  - D'admission
5. Signer l'acte d'engagement du candidat à régler les frais de scolarité : 3900 euros .La formation peut être prise en charge par des organismes divers.
6. Confirmer votre inscription par écrit à l'institut dans les 10 jours qui suivent l'affichage des résultats des épreuves de sélection. Au delà de ce délai la place est proposée à un autre candidat.
7. Produire avant la rentrée scolaire :
  - Une attestation de responsabilité civile,
  - Un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession,
  - Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France,
  - Une photocopie de la carte d'identité et 3 photos.

***Toute personne s'engageant dans une formation intégrale, quelque soit son cursus antérieur, doit réaliser l'ensemble des modules pour obtenir le diplôme d'état d'aide soignant.***

## **EPREUVES DE SELECTION**

### **Epreuve écrite d'admissibilité**

*Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité*

**Durée : 2 heures, notée sur 20 points.**

**Elle se compose en deux parties :**

**1 : une série de dix questions à réponse courte :**

- cinq questions portant sur les notions élémentaires de biologie humaine,
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base,
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

**Cette partie est notée sur 8 points et a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.**

**2 : A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :**

- dégager les idées principales du texte,
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

**Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.**

*Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points sont déclarés admissibles.*

## **Epreuve orale d'admission**

**Notée sur 20 points.**

**Elle se divise en 2 parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation.**

- 1- **Présentation d'un exposé** à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.

**Cette partie est notée sur 15 points** et vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

- 2- **Discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant.

**Cette partie est notée sur 5 points** et est destinée à évaluer la motivation du candidat.

***Une note inférieure à 10 sur 20 points à cette épreuve est éliminatoire***

A l'issue de l'épreuve orale d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

A L'issue du concours, et en fonction des places disponibles dans certains IFAS, une liste complémentaire régionale est créée et adressée à l'IFAS concerné.

## **RESULTATS**

Les résultats sont affichés au siège de chaque institut de formation dans un lieu accessible à toute heure à la consultation.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée scolaire qui suit l'organisation de ces épreuves.

***Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.***

## **Reports d'admission**

- d'un an, renouvelable une seule fois, accordée de droit par le Directeur de l'IFAS pour :

- Congé maternité
- Rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Garde d'un enfant de moins de 4 ans

- d'un an, renouvelable deux fois, accordée de droit par le Directeur de l'IFAS en cas de :

- Rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- Rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle

- en cas de maladie, d'accident ou d'événement grave, un report peut être accordé par le Directeur de l'IFAS.

**Toute personne bénéficiaire d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante au plus tard 3 mois avant la date de cette rentrée.**

## DOSSIER D'INSCRIPTION

**DATE LIMITE DES INSCRIPTION**  
**13 Février 2012 Minuit**

### **PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AUX EPREUVES**

1. une pochette plastifiée transparente contenant toutes les pièces,
2. un chèque d'un montant de 55 € libellé à l'ordre du trésor public,
3. la fiche de renseignements ci-jointe complétée,
4. une photocopie, sur feuille A4 (21 X 29,7), lisible de votre carte nationale d'identité (recto/verso sur la même face),
5. une photocopie du titre (diplôme) permettant la dispense aux épreuves d'admissibilité,
6. une lettre de candidature manuscrite exposant les motivations,
7. un curriculum vitae,
8. 3 enveloppes auto-collantes (format 11 x 21, 9) à l'adresse du candidat.
9. Une enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.
10. 3 avis de recommandé avec accusé de réception pour les candidats passant l'admissibilité (l'écrit)

***Ou***

2 avis de recommandé avec accusé de réception pour les candidats ne passant que l'admission (l'oral)

(à demander à la poste) complétés par le candidat comme suit (modèle joint\*)

*Ne pas fournir de timbres, ils sont compris dans les frais d'inscription*

\* **Modèle** :

Case destinataire	Case expéditeur
Le candidat :  <i>Adresse personnelle</i>	A l'attention de Mme La Directrice de Institut de formation d'aide soignant –site CMF 3, Avenue des Marronniers BP 109 59471 SECLIN Cedex

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de jeune fille :

Nom / Prénom :

Date et lieu de naissance :

âge :

Situation familiale :

Numéro de sécurité sociale : \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ \_ / \_ \_ \_ / clé / \_ \_ /

Profession du chef de famille :

Nombre et âge des enfants :

Adresse complète :

Moyen de transport :

Téléphones : -

-

Adresse m@il :

Date de sortie du système scolaire :

Diplômes obtenus : (nature, série du baccalauréat, date de l'obtention)

-

-

-

-

Niveau d'études :

Activité professionnelle antérieure (précisez l'année et la durée effective) :

-

-

-

-

Date d'inscription au Pôle Emploi (si vous êtes demandeur d'emploi) :

Numéro d'identifiant Pôle Emploi :

Ville et Département de l'agence :

Département d'habitation lors des douze mois précédant l'entrée en formation :

Département dans lequel vous avez terminé vos études secondaires :